

MAIRIE DE RIEUX-VOLVESTRE

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE - ANNÉE 2020-2021 A RETOURNER A LA MAIRIE AVANT LE 31 JUILLET 2020

1 - L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Ecole Maternelle Ecole Élémentaire **Classe :** _____

Autre(s) enfant(s) inscrit(s) à la cantine (Nom(s) + Prénom(s)) : _____

2 - LES PARENTS / TUTEURS / Famille d'accueil / organisme (informations à caractère obligatoire)

<u>MERE</u>	<u>PERE</u>
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
E-mail : _____	E-mail : _____
Destinataire de la facturation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Destinataire de la facturation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Numéro Allocataire CAF : _____	Numéro Allocataire CAF : _____

3 - L'ENFANT MANGE A LA CANTINE

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

4 - REGIME(S) ALIMENTAIRE(S), ALLERGIE(S)

Enfant concerné par un PAI : Oui Non

Le projet d'accueil individualisé (PAI) :

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires peuvent bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à l'école.

Il s'agit d'un document écrit et élaboré, **à la demande expresse de la famille**, en concertation avec le médecin scolaire et l'école.

En effet, la collectivité ne peut être tenue pour responsable d'un incident survenu à un élève dans l'hypothèse où une intolérance n'a pas été déclarée et qu'aucun PAI n'a été établi.

En l'absence de PAI, le jour de la rentrée, l'enfant soumis à un régime alimentaire particulier ne sera pas admis à la cantine.

L'inscription au restaurant scolaire entraîne l'acceptation de son règlement intérieur.

Fait à Rieux-Volvestre,

Signature

(Remplir un formulaire par enfant)